

PQ
N-A

LIVRET

Agir pour la santé sur mon territoire :

donner accès à une alimentation
favorable à la santé, développer
l'activité physique et lutter
contre la sédentarité



ars
Agence Régionale de Santé

SOMMAIRE

p. 3 ÊTRE *incollable*
SUR LES ACRONYMES SANTÉ

p. 4 DE *quoi* PARLE-T-ON ?

En quelques chiffres, l'influence des
déterminants de santé sur les habitants
de mon territoire

Quel est le rôle d'une collectivité ?

Construire mon action à partir des
politiques publiques de référence

p. 6 QUEL ÉTAT DE *santé*
EN NOUVELLE-AQUITAINE ?

p. 8 PAR *où* COMMENCER ?

M'appuyer sur les acteurs et dispositifs
existants pour agir

La santé, un sujet qui se porte à plusieurs

p. 9 DES OUTILS ET
DES STRUCTURES POUR
accompagner
MA DÉMARCHE

La Charte d'engagement PNNS, un outil
pour valoriser ma démarche territoriale

Le réseau des experts et leurs outils

UN LIVRET POUR AGIR

POURQUOI ? POUR QUI ? COMMENT S'EN SERVIR ?

Ce livret a pour objectif de mettre à disposition
de son lecteur les informations essentielles pour
comprendre le rôle que la collectivité territoriale
peut jouer dans l'amélioration de la santé de sa
population en agissant sur l'alimentation, l'activité
physique et la sédentarité.

Ce livret s'adresse aux élus, aux agents territoriaux,
aux professionnels et, plus largement, à toute
personne souhaitant mieux comprendre les leviers
territoriaux de la nutrition-santé. Il fournira aux
débutants les bases des défis de santé associés à
l'alimentation et à l'activité physique, et proposera
aux plus expérimentés des ressources pour
approfondir leurs connaissances.

Ce guide peut être utilisé pour convaincre, informer
ou simplement se (re)mettre à jour.

Bonne lecture.

ÊTRE *incollable* SUR LES ACRONYMES SANTÉ

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise
de l'Énergie

APL : Accessibilité Potentielle Localisée, est un
indicateur mesurant l'adéquation spatiale entre
l'offre et la demande de soins de premier recours à un
échelon géographique fin.

ARS : Agence Régionale de Santé

ASV : Atelier Santé Ville

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

COPIL : Comité de Pilotage

COT : Contrat d'Objectif Territorial

CPTS : Communauté de Professionnels Territoriale de
Santé

CREAI : Centre Régional d'Études d'Actions et
d'Informations

CRTE : Contrat de Réussite Territoriale Écologique

EPCI : Établissement Public de Coopération
Intercommunale

HTA : Hypertension artérielle

ORS : Observatoire Régional de Santé

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PNA : Programme National de l'Alimentation

PNNS : Programme National Nutrition Santé

PRSE : Programme Régional de Santé Environnement

QPV : Quartier Politique de la Ville

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SNANC : Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition
et Climat

SNS : Stratégie Nationale de Santé

SNSS : Stratégie Nationale Sport Santé

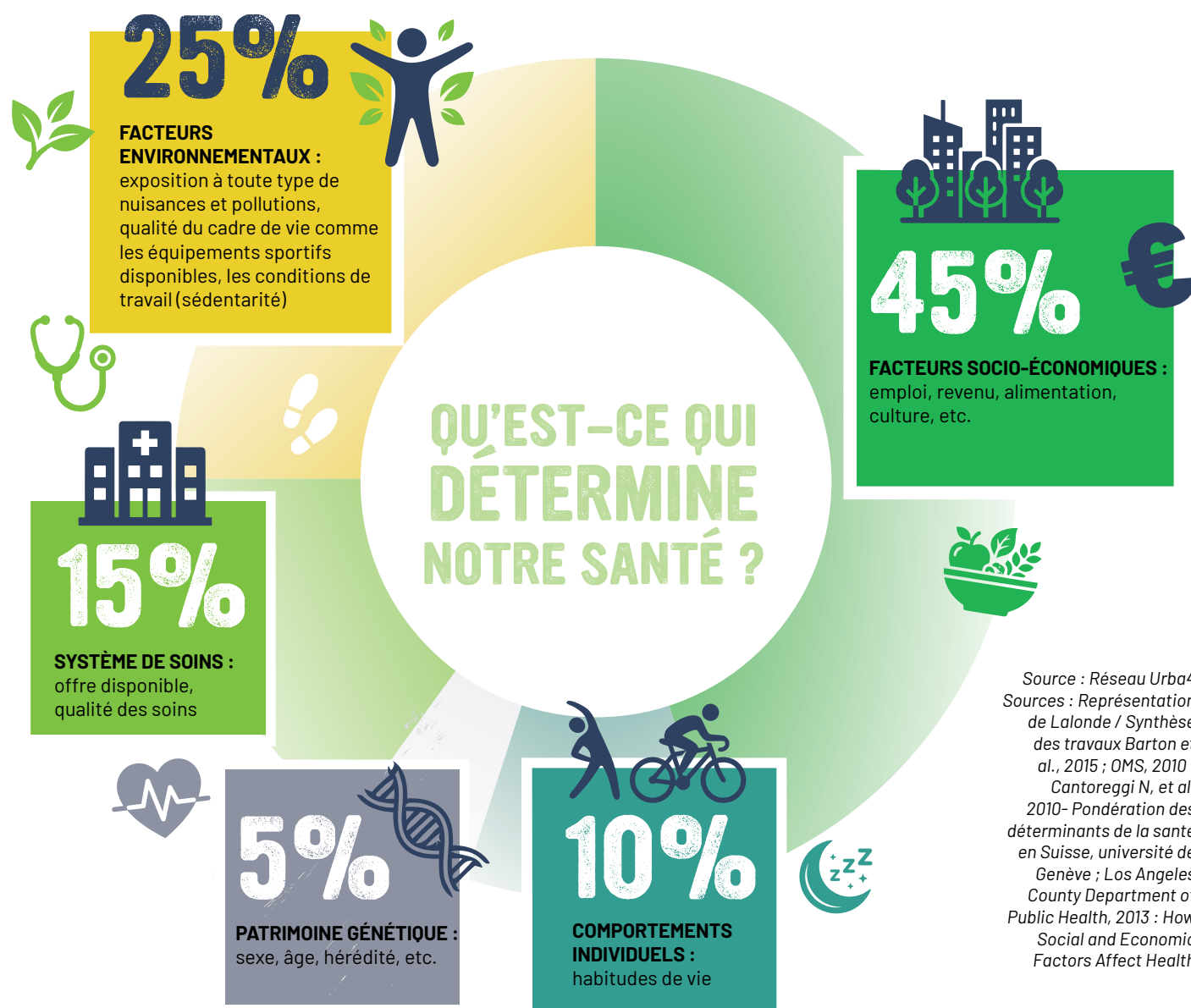
DE quoi PARLE-T-ON ?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) rappelle que notre état de santé est principalement déterminé «*par des causes profondes non médicales de mauvaise santé, notamment l'accès limité à une éducation de qualité, à des aliments nutritifs et à un logement et des conditions de travail décentes.*» On les appelle déterminants de santé.

Ce document propose d'aborder la santé publique à travers une partie de ces déterminants de santé : «*l'équilibre entre les apports alimentaires et les dépenses liées à l'activité physique*» (Src : Manger Bouger), que le Programme National Nutrition Santé (PNNS) appelle nutrition.

En quelques chiffres, l'influence des déterminants de santé sur les habitants de mon territoire

La part des facteurs socio-économiques et environnementaux étant prépondérante, il est pertinent d'améliorer l'alimentation, l'activité physique et le mouvement pour agir efficacement sur la santé des individus.



Quel est le rôle d'une collectivité ?

Mieux vaut prévenir que guérir

“Au niveau intercommunal, on dispose de nombreux leviers pour agir [...] la restauration collective, le soutien aux circuits courts, l'aménagement d'espaces publics qui peuvent favoriser la marche ou le vélo, le développement d'équipements sportifs accessibles, des actions d'éducation et de sensibilisation. En agissant sur tous ces leviers, on réduit les inégalités de santé et on favorise des comportements qui sont bénéfiques et qui évitent, derrière, de développer des maladies.”

Elise Vovet, adjointe au maire d'Angoulême et conseillère déléguée du Grand Angoulême à la santé, santé mentale et environnementale.

> Retrouvez l'intégralité de l'entretien : PQN-A. 2026. Parole d'acteur #30 - Elise Vovet, Conseillère déléguée du Grand Angoulême à la santé, santé mentale et environnementale

Ainsi, la collectivité peut :

- Agir sur le cadre de vie : urbanisme, aménagement, qualité de l'air, des sols, de l'eau et le bruit, etc.
- Agir sur les habitudes de vie : alimentation, activité physique, mobilités actives, vie sociale etc.
- Cibler les personnes les plus exposées : petite enfance, femmes enceintes, personnes âgées, personnes en situation de précarité, etc.
- Améliorer l'accès aux soins et à la santé : contribuer à l'amélioration de l'accès à la santé et aux soins, soutenir les dynamiques territoriales, faciliter l'information et l'orientation des habitants, etc.
- Initier des dynamiques partenariales entre les acteurs concernés : professionnels de soin, agents de restauration collective, médiateurs sociaux, associations, etc.

Source : Réseau français Villes-Santé. 2025. Santé et bien être : Le rôle des villes et intercommunalités

ÉCHELLE	PRINCIPAUX CADRES
NATIONALE	Stratégie nationale de santé (SNS) Stratégie Nationale Sport-Santé (SNSS) Programme national nutrition santé (PNNS) Programme national de l'alimentation (PNA) Stratégie nationale pour l'alimentation la nutrition et le climat (SNANC)
RÉGIONALE	Projet Régional de Santé (PRS) porté par l'ARS Plan régional santé environnement (PRSE) Feuille de route Néo Terra (Région Nouvelle-Aquitaine)
LOCALE	Contrats locaux de santé (CLS) Ateliers santé ville (ASV) Conseils locaux de santé mentale (CLSM) Projets alimentaires territoriaux (PAT) Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) etc.

Source : PQN-A. 2026. Comment agir sur la santé de son territoire ?

Construire son action à partir des politiques publiques de référence

De nombreuses politiques publiques s'imbriquent à l'échelle nationale et régionale proposant un cadre d'action ambitieux, et se déclinent via des dispositifs à l'échelle locale pour améliorer la santé des habitants.

ACCÉDEZ À LA CARTE MENTALE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTÉ-NUTRITION :

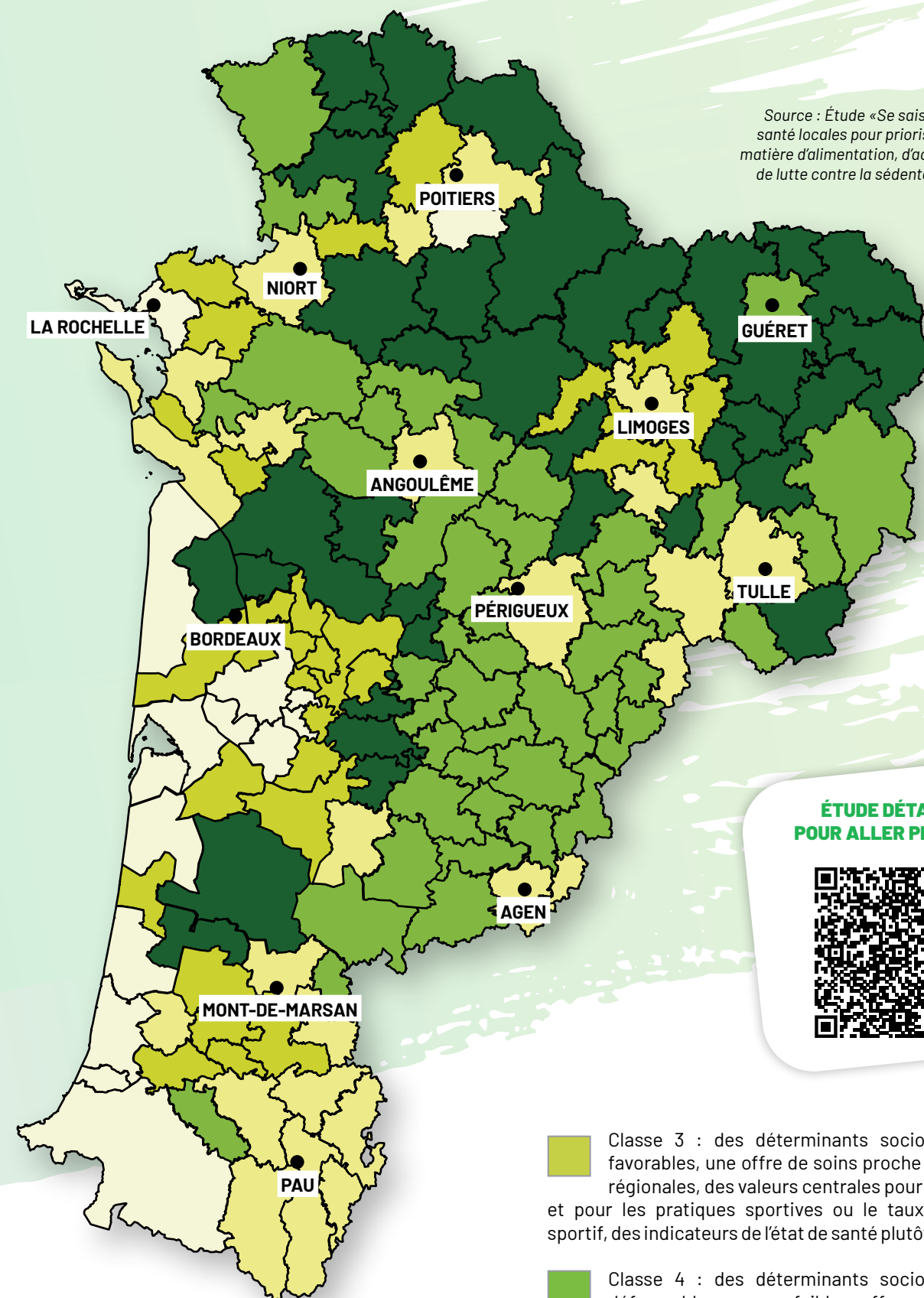


QUEL ÉTAT DE *santé* EN NOUVELLE- AQUITAINE ?

En 2026, l'Observatoire Régional de Santé (ORS) publie une étude statistique régionale combinant des indicateurs de l'état de santé de la population, des déterminants de santé, des indicateurs sur l'offre de soins et de prévention, des indicateurs sur les pratiques sportives et d'aménagement favorable à la mobilité active.

Ces indicateurs croisés apportent une lecture du degré de fragilité des territoires jusqu'à l'échelle intercommunale. Ainsi apparaissent cinq classes, de "situation la plus favorable" à "situation la plus défavorable". Ce degré de fragilité est comparé à la situation moyenne de santé régionale. En d'autres termes, un territoire dit en situation favorable "classe 1" l'est au regard de la moyenne régionale, cela ne signifie donc pas que tout se passe bien. À noter également que l'échelle intercommunale ne permet pas de voir finement les disparités existantes au sein de cette circonscription. La collecte de données supplémentaires est nécessaire pour apporter ce niveau de détail.

Une première lecture régionale permet d'identifier les territoires qui se trouvent dans le même degré de fragilité. Il semblerait alors intéressant d'échanger entre territoires de même "classe" pour réfléchir aux réponses pertinentes de résorption de la situation. Une deuxième lecture intercommunale permet d'identifier finement ce qui fait défaut à l'état de santé de la population.



Source : Étude «Se saisir des données de santé locales pour prioriser ses actions en matière d'alimentation, d'activité physique et de lutte contre la sédentarité». 2026. ORS.

ÉTUDE DÉTAILLÉE,
POUR ALLER PLUS LOIN :



Classe 1 : des déterminants socio-économiques favorables, une forte pratique sportive, des territoires plutôt bien dotés en médecins généralistes libéraux, des indicateurs de l'état de santé relativement favorables, un faible taux d'équipements sportifs hors sports de nature.

Classe 2 : des déterminants socio-économiques plutôt favorables, une offre de soins générale et spécialisée, des indicateurs de l'état de santé favorables, des pratiques de mobilité active développées.

Classe 3 : des déterminants socio-économiques favorables, une offre de soins proche des moyennes régionales, des valeurs centrales pour l'offre de soins et pour les pratiques sportives ou le taux d'équipement sportif, des indicateurs de l'état de santé plutôt défavorables.

Classe 4 : des déterminants socio-économiques défavorables, une faible offre en médecins généralistes et une très rare présence d'une offre spécialisée, des taux de licences sportives plus bas que la moyenne régionale, des territoires à faible taux de cyclabilité de la voirie et avec une faible part d'actifs en mobilité active.

Classe 5 : des déterminants socio-économiques défavorables, des indicateurs de l'état de santé défavorables, une faible offre en médecins généralistes et une très rare présence d'une offre spécialisée, des taux de licences sportives inférieurs aux moyennes, un fort taux d'équipements sportifs, une forte présence d'exercice regroupé dans l'offre de soins.



PAR où COMMENCER ?

- ✓ Me rapprocher des acteurs pertinents et des dispositifs existants sur le sujet dans mon territoire (voir ci-dessous "M'appuyer sur les acteurs et dispositifs existants pour agir").
- ✓ S'informer sur ce qu'il se fait ailleurs en participant au cycle de travail de PQN-A.
- ✓ Rassembler un groupe projet avec les partenaires rencontrés pour initier une démarche cohérente et collective sur mon territoire.
- ✓ Prioriser les défis à mener en fonction des enjeux de mon territoire (cf carte partie "Quel état de la santé en Nouvelle-Aquitaine?").

- ✓ Faire un état des lieux des actions en cours et à venir sur mon territoire et identifier les liens qui pourraient être développés entre ces actions pour initier des synergies.
- ✓ Mobiliser la Charte PNNS : outil de structuration de la politique de nutrition et facilitant la reconnaissance auprès des partenaires à mobiliser.
- ✓ Mettre en place une méthodologie de suivi-évaluation pour m'assurer de la trajectoire du projet vers l'atteinte des objectifs définis.

Source : ARS Bourgogne Franche Comté. 2026. *Penser global pour agir local : guide méthodologique «une seule santé»*

M'appuyer sur les *acteurs* et dispositifs existants pour agir

Par leurs nombreuses dimensions, l'alimentation et l'activité physique concernent un grand nombre de professionnels publics et privés agissant sur : la restauration collective, l'offre de soins, le sport, les mobilités, le lien social, etc. Ces professionnels s'adressent à des publics particuliers comme les personnes en situation de précarité, les jeunes, les personnes âgées et les femmes enceintes.

Pour mener des actions, des dispositifs et des acteurs existent déjà ! En voici quelques uns :

Les Contrats locaux de santé (CLS), élaborés par des collectivités territoriales et conjointement avec l'ARS pour une durée de 3 à 5 ans, permettent de définir une stratégie territoriale partagée autour de la prévention, de l'accès aux soins et de la réduction des inégalités. Dans les territoires concernés, **les Ateliers Santé Ville (ASV)** constituent un levier opérationnel du CLS à l'échelle des quartiers prioritaires. Ils favorisent l'identification des besoins des habitants, la coordination des acteurs locaux et la mise en œuvre d'actions de proximité visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

➤ Découvrez les CLS proches de chez vous sur le site de l'ARS.

Les Conseils locaux de santé mentale (CLSM) offrent un cadre de concertation entre élus, professionnels, associations et habitants pour mieux prendre en compte les enjeux de santé mentale.

Les Maisons Sport-Santé, "constituées de professionnels de la santé et du sport, ont pour but de prendre en charge et d'accompagner les publics vers une pratique d'activité physique durable, grâce à des programmes sport-santé personnalisés." Elles peuvent être portées par une variété de structures : collectivités territoriales, centres hospitaliers, associations sportives, établissements publics, espaces digitalisés ou encore structures itinérantes.

➤ Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative. [Maisons Sport-Santé](#).

D'autres démarches constituent également des points d'entrée pertinents :

- Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) pour agir sur l'alimentation, l'agriculture et la précarité alimentaire.
- Les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) pour articuler santé, environnement et adaptation climatique.

- Les démarches d'urbanisme favorable à la santé, dont les Études d'Impact sur la Santé (EIS), pour intégrer les enjeux sanitaires dans les projets d'aménagement.

- Les Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE), qui favorisent une approche transversale des politiques publiques.

- Les Contrats de Ville concernés par les Quartiers Politique de la ville (QPV) pour réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et améliorer les conditions de vie de leurs habitants par la mise en œuvre d'actions transversales (la santé, l'alimentation, le cadre de vie, l'accès aux droits, la parentalité, etc.).
➤ Découvrez les QPV proches de vous : pgn-a.fr/fr/acteurs-territoires/territoires

- Les Communautés de Professionnels Territoriales de Santé (CPTS) : sous le statut juridique associatif, les CPTS "regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser - à leur initiative - autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes." (Source : ARS, [Les communautés professionnelles territoriales de santé](#))

➤ Découvrez les CPTS proches de vous via le site de Agora Lib'.

D'autres structures régionales peuvent également être mobilisées : Promotion Santé, Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine, CREAL, Polariss, Mutualité Française, Réseau français Villes-Santé ou ADEME Nouvelle-Aquitaine.

La *santé*, un sujet qui se porte à plusieurs

Comme indiqué dans les précédentes parties, les enjeux d'alimentation, d'activité physique et de lutte contre la sédentarité touchent à la fois à l'urbanisme, au social, à l'éducation, à la petite enfance et à la mobilité active, etc. **Une approche transversale permet donc de répondre efficacement à ces multiples facettes plutôt que de traiter les symptômes séparément.** Les retours d'expérience du Pôle territorial Sud Gironde et de la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut le confirment : le passage à **une approche systémique sur les infrastructures et les environnements de vie** est la clé de la réussite.

Voici en quelques points les enseignements de ces territoires :

- **créer une culture commune au sein des services** pour que chacun comprenne les enjeux et le langage des autres ;
- **instaurer des réflexes de collaboration** : impliquer les élus dans les COPIL des différentes commissions, associer ses collègues systématiquement sur les sujets transversaux ;

- **faire dialoguer les outils de planification** : le PAT structure la production et la distribution, le CLS apporte une expertise sur les déterminants de santé, tandis que le PCAET intègre les contraintes énergétiques et climatiques ;

- **commencer par des projets efficaces pour mobiliser** : au Grand Châtelleraut c'est la mise en place d'une formation à destination des accompagnateurs du temps méridien qui a lancé la dynamique ; sur le Pôle territorial Sud Gironde ce sont les bilans chiffrés qui apportent des éléments concrets et motivent l'investissement collectif.

- **prendre conscience du temps long** : il faut accepter de consacrer du temps à se connaître pour aligner les priorités et lever les malentendus.

(Source : PQN-A, 2026. Article : [Agir sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité : vers une approche systémique de la santé publique.](#))



DES OUTILS ET DES STRUCTURES POUR accompagner MA DÉMARCHE

La Charte d'engagement PNNS, un outil pour valoriser ma démarche territoriale

Il existe 3 types de charte PNNS, une à destination des communes et intercommunalités, une à destination des départements et une à destination des entreprises. Nous nous intéresserons ici seulement aux deux premières.

Trois raisons d'adhérer à la charte PNNS :

- ✓ **Pour piloter un ensemble d'actions portées par des services différents** de manière cohérente. Cela occasionne nécessairement un dialogue entre acteurs externes ou internes à la collectivité.
- ✓ **Pour lister puis valoriser les actions** qui sont déjà portées par sa collectivité et d'en faire un bilan annuel pour mesurer l'atteinte des objectifs.
- ✓ **Pour faire partie d'un réseau d'acteurs**, de territoires qui partagent des problématiques similaires aux vôtres : échanger avec vos pairs, s'inspirer de ce qu'il se fait ailleurs, et accéder à des ressources.
➤ Découvrez le réseau Acteurs PNNS.

Comment adhérer ?

- Désigner un référent au sein de votre collectivité qui sera le garant du suivi de la mise en œuvre des engagements de cette charte.

- Prendre contact avec l'ARS pour discuter du contenu des actions à valoriser.

• Transmettre un courrier signé du maire ou du président de l'intercommunalité à l'ARS Nouvelle-Aquitaine (procédure qui concerne les villes et EPCI, elle diffère à la marge pour les départements), mentionnant son intention de s'engager et de signer la charte et incluant une présentation succincte de sa collectivité et de ses actions.

En devenant une collectivité active PNNS, vous vous engagez :

- ✓ Pour une durée de 5 ans renouvelable.
- ✓ À mettre en œuvre chaque année une ou des actions conformes au PNNS.
- ✓ À utiliser exclusivement les repères et recommandations du PNNS dans les messages de sensibilisation et d'information à la population.
- ✓ À rendre compte, annuellement, à l'ARS des actions mises en place.

Source : PQN-A. 2026. La charte PNNS : un outil pour piloter et valoriser les actions nutrition santé des collectivités territoriales

Le réseau des experts

La santé ne se pilote pas seule, c'est une responsabilité partagée.

- **L'Agence régionale de santé (ARS)** est généralement le premier interlocuteur pour, dans ses fonctions cadres, favoriser l'animation territoriale, piloter la politique de prévention, veiller à réduire les inégalités et organiser l'offre de santé.

Délégations départementales de l'ARS : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/contacts-lars-nouvelle-aquitaine

- **L'Observatoire régional de la santé (ORS)** apporte les données nécessaires au diagnostic territorial : contact@ors-na.org.

- **Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine** est le centre de ressource qui accompagne les collectivités dans l'animation de démarches locales, les CLS, et le développement d'actions de prévention.

Antennes régionales Promotion Santé : <https://promotion-sante-na.org/contact>

Les professionnels engagés pour la santé :

- les professionnels du programme Prescription d'exercice physique pour la santé (PEPS) : <https://www.peps-na.fr/contacts>
- les Communautés de Professionnels Territoriales de Santé (CPTS) : <https://www.cpts-na.org/>
- les professionnels formés PNNS : <https://www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/les-formateurs-references-pnns.html>
- la Mutualité française de Nouvelle-Aquitaine : <https://nouvelle-aquitaine.mutualite.fr/contact/>
- le groupement d'employeur de l'activité physique adaptée (GE APA) : <https://www.ge-apa-sante.com/notre-equipe/>

D'autres réseaux nationaux apportent des ressources et organisent des rencontres à destination des professionnels :

- Conservatoire national des arts et métiers – Institut Scientifique et Technique de la Nutrition et de l'Alimentation (Cnam-Istna),
- Réseau français Villes-Santé,
- Fabrique Territoires Santé,
- Banlieue Santé,
- Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).



Les outils pour passer à l'action et s'informer :

- **Santé publique France** est le site du gouvernement rassemblant l'ensemble de l'actualité, des dossiers et publications concernant la santé. <https://www.santepubliquefrance.fr>
- **Le Réseau des acteurs PNNS** est le site dédié aux informations, formations et actualité du programme Manger Bouger du, animé par le Cnam-Istna. <https://www.reseau-national-nutrition-sante.fr/>
- **Evalin** est un guide pour évaluer les actions d'intervention en nutrition qui propose des outils et une méthode. <https://www.evaluation-nutrition.fr/>
- **Reperprev** est le registre recensant l'ensemble des interventions de prévention et promotion de la santé qualifiées d'efficaces par Santé publique France. Il met ainsi à disposition des exemples d'initiatives. <https://reperprev.santepubliquefrance.fr/exl-php/accueil?CMD=CHERCHE&query=1>
- **OCARINA** rassemble des indicateurs relatifs à la démographie, l'emploi, l'éducation, le logement, les prestations sociales et l'accès aux soins. Elle permet d'identifier les fragilités sociales susceptibles d'affecter la santé des populations. <https://santeterritoiresnouvelleaquitaine.org/2021/06/08/outil-de-partage-dindicateurs-sociaux-ocarina/>
- **ORSE** est consacrée à la santé environnementale. Elle explore les données liées aux pollutions, aux mobilités, au climat, à l'agriculture et à la qualité des milieux de vie. <https://www.observatoiresanteenvironnement-na.fr/>
- **Le Baromètre santé Publique France** apporte des données sur les comportements et perceptions de santé des habitants de la région. <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/barometre-de-sante-publique-france-2026-lancement-de-lenquete>
- **CAPS** est un portail ayant pour objectif de partager les connaissances en santé publique et les expériences en promotion de la santé. <https://www.capitalisationsante.fr/>



Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQN-A) est le centre de ressources régional sur le développement territorial et sur la politique de la ville. Créé en 2002, il est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) co-piloté et co-financé par l'Etat et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Le centre de ressources a pour missions de :

- aider les collectivités à la compréhension et à l'appropriation des politiques publiques en faveur des territoires urbains, périurbains et ruraux,
- structurer et animer des réseaux de pairs et de professionnels,
- repérer, qualifier et diffuser les expériences, pratiques et initiatives inspirantes pour faciliter l'émergence et la conduite de projets sur les territoires,
- accompagner l'ingénierie des territoires dans la mise en œuvre de projets locaux et dans l'évolution de leurs compétences et pratiques,
- consolider les interactions entre la recherche scientifique et les pratiques territoriales.

Mandaté par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, PQN-A mène en 2026 et 2027 un cycle d'accompagnement des collectivités territoriales pour amplifier l'engagement et la qualité de leurs actions en matière de nutrition (alimentation, activités physiques et lutte contre la sédentarité). Cela s'effectue dans le cadre du Programme National Nutrition Santé.



Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

Ecosystème Darwin

87 quai de Queyries 33 100 Bordeaux

05 56 90 81 00 / contact@pqn-a.fr

Suivez PQN-A sur les réseaux sociaux  

Pour en savoir plus sur nos actions en cours,
les ressources de PQN-A, rendez-vous sur :

www.pqn-a.fr

